



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

## Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
Présents : **18** prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET,  
Excusés : **9** Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept  
Pouvoirs : **9** juin deux mil vingt-quatre.

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Maria-Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

## **Excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Antoine BRUNO, a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Jérôme ADAM

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Madame Claudine DE RIVA a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

## **Absents :**

Julien DETREZ

Lucas GILLY

**Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARLOT**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

## DCM N°2024-52 : Finances - Modification des tarifs de la restauration scolaire et de la garderie

Rapporteur : Mireille GOYET

Le rapporteur indique à l'assemblée que suite à la revalorisation du coût des repas liée à l'inflation et suite à la modification du fonctionnement de l'accueil périscolaire (garderie), il y a lieu de proposer au conseil municipal des nouveaux tarifs à compter du 2 septembre 2024.

Tarifification actuelle

Restauration scolaire	Enfant 1	Enfant 2*	Enfant 3 et plus*
Repas Élémentaire	3,30 €	3,20 €	3,10 €
Repas Maternelle	3,20 €	3,10 €	3 €
Repas PAI avec panier-repas	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Repas ADULTE Personnel Éducation Nationale	5,50 €		
Repas majoré	5,50 €		

\*tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

Accueil Périscolaire (Garderie)	Forfait mensuel par créneau et par enfant
Matin	3€
Soir 1 (16h30-17h15)	3€
Soir 2 (17h15-18h)	3€
Pénalité de retard à 18h	5€ par retard et par enfant



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

**PROPOSE** les nouveaux tarifs suivants :

<b>Restauration scolaire</b>	Enfant 1	Enfant 2*	Enfant 3 et plus*
Repas Élémentaire	<b>3,50 €</b>	<b>3,40 €</b>	<b>3,30 €</b>
Repas Maternelle	<b>3,40 €</b>	<b>3,30 €</b>	<b>3,20 €</b>
Accueil sans repas fourni par la commune (PAI alimentaire ou PAIP)	<b>1,80 €</b>	<b>1,80 €</b>	<b>1,80 €</b>
Repas ADULTE Personnel Éducation Nationale	<b>5,70 €</b>		
Repas majoré	<b>5,70 €</b>		

\*tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

<b>GARDERIE</b>	Forfait mensuel par créneau et par enfant
Matin	<b>4€</b>
Soir (16h30-18h)	<b>8€</b>
Pénalité de retard	<b>5€ par retard et par enfant</b>

## L'exposé du rapporteur entendu,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations 2021-35 du 12 avril 2021 et 2022-53 du 27 juin 2022,

**Considérant** la revalorisation du coût des repas défini dans l'accord cadre de fourniture et de livraison de repas en liaison froide et la modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire (garderie),

**Le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 25 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

**APPROUVE** la modification des tarifs pour la restauration scolaire et les temps d'accueil périscolaire :



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

Restauration scolaire	Enfant 1	Enfant 2*	Enfant 3 et plus*
Repas Élémentaire	3,50 €	3,40 €	3,30 €
Repas Maternelle	3,40 €	3,30 €	3,20 €
Accueil sans repas fourni par la commune (PAI alimentaire ou PAIP)	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Repas ADULTE Personnel Éducation Nationale	5,70 €		
Repas majoré	5,70 €		

\*tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

GARDERIE	Forfait mensuel par créneau et par enfant
Matin	4€
Soir (16h30-18h)	8€
Pénalité de retard	5€ par retard et par enfant

**PRECISE** que ces tarifs entreront en vigueur le jour de la rentrée de septembre 2024, soit le 2 septembre 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Stéphane MARLOT

Le Maire,  
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20240624-DEL2024-52-DE  
Date de réception préfecture : 28/06/2024